

## Compte rendu de séance

### Séance du 6 Juin 2016

L' an 2016 et le 6 Juin à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

**Présents** : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mmes : GIRAULT Martine, MILLANA Sandra, THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, DUPONT Rémy, GONET Grégory, GOSSET Cyrille, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, LORGEOU Hervé, SAMIN Nicolas

Absent(s) : MM : FOURNIER Pierre, SANGLIER Emmanuel

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 31/05/2016

**Date d'affichage** : 31/05/2016

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Loiret  
le : 14/06/2016

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MILLANA Sandra

#### **Complément de compte-rendu:**

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Tarifs TAP Garderie Restaurant Scolaire - D-2016-040  
Achat de parcelle D 239 - D-2016-041  
Conseil Départemental : enfouissement des réseaux - D-2016-042  
Eclairage public pour 2016 et 2017 - D-2016-043

- **Tarifs TAP Garderie Restaurant Scolaire**

réf : D-2016-040

Madame le Maire laisse la parole à monsieur GOSSET.

Vu la demande de la CAF pour établir des tarifs en fonction des quotients familiaux (QF)

Vu l'avis des commissions Affaires Scolaires et Finances du 30 mai 2016,

Vu les explications de monsieur GONET,

Restaurant Scolaire	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
- Repas enfant	3.20 €	<b>3.20 €</b>
- Repas 3ème enfant	1.70 €	<b>1.70 €</b>
- Repas agent indice <à 465	4.20 €	<b>4.20 €</b>
- Repas agent indice >à 465	4.50 €	<b>4.50 €</b>

Garderie périscolaire (la vacation)

QF entre 0 et 500	<b>2 €</b>
QF entre 501 et 700	<b>2.10 €</b>
QF de 701 et +	<b>2.15 €</b>

TAP (par période)

QF entre 0 et 500	<b>9 €</b>
QF entre 501 et 700	<b>10 €</b>
QF de 701 et +	<b>11 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à la majorité, les nouveaux tarifs qui seront applicables à compter de septembre 2016.**

A la majorité (pour : 11 contre : 1 abstentions : 0)

- **Achat de parcelle D 239**

réf : D-2016-041

Vu le certificat d'urbanisme du 24 mars 2016 concernant la parcelle D239,

Vu la lettre de préemption en date du 29 avril 2016 adressée au notaire monsieur MALON,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acquisition de la parcelle D239 à madame LABLEE-MERLE Danielle pour un montant de 1 500 euros (mille cinq cents euros).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'achat de la parcelle D239 pour un montant de 1 500 euros (mille cinq cents euros) et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.**

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **Conseil Départemental : enfouissement des réseaux**

réf : D-2016-042

Vu avec monsieur GRASTILLEUR du Conseil Départemental du Loiret,

Vu que le réseau électrique de la route de Messas se dégrade, le Conseil Départemental a décidé d'enfouir les réseaux sur cette portion de route. Le montant de cette opération s'élève à 90 000 euros TTC, 100% à la charge du département.

Vu que le Syndicat des Eaux entame des travaux rue des Vauguignons pour la création d'un bassin d'orages, le Conseil Départemental accepte la demande de la commune d'enfouissement des réseaux. Le montant de cette opération s'élève à 200 000 euros HT dont 30 % reste à la charge de la commune (soit 60 000 euros HT).

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de lancer ces deux opérations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- de lancer les opérations d'enfouissement des réseaux,
- accepte la prise en charge des 30% de l'opération de la rue de la Vauguignons d'un montant de 60 000 euros HT,
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **Eclairage public pour 2016 et 2017**

réf : D-2016-043

Vu la délibération 2016-042 en date du 6 juin 2016,

Vu les estimations pour l'implantation de mâts d'éclairage public d'un montant de 3 171.10 euros HT pour la route de Messas et de 36 476.20 euros HT pour la rue des Vauguignons,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de regrouper les estimations d'éclairage public et d'accepter les dépenses pour 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- accepte les dépenses pour 2017,
- autorise madame le Maire à lancer un marché sur ce sujet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

- Centre de loisirs du mercredi

Monsieur GOSSET explique que la commune de Villorceau a la capacité d'accueillir des enfants le mercredi après-midi de 12 h à 18h30.

Un tract a été distribué pour recenser les besoins des familles messassiennes.

Il y aura une possibilité de transport et de restauration.

La commission Affaires Scolaires pourra travailler sur le sujet avec l'accord du Conseil Municipal.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 4 juillet 2016 à 19h en Maire de Messas.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 14/06/2016  
Le Maire  
Shiva CHAUVIERE